



# CENTAURION

Ingénierie Systèmes & Réseaux

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES  
CENTAURION**

La société CENTAURION est une Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est situé au 10 rue de la Feuilletterie – ZA des Morines – 41250 Mont-Près-Chambord, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le SIRET 79204606200016 et ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR08792046062, représentée par son Président François MEXME (ci-après dénommée « CENTAURION »).

CENTAURION a pour adresse e-mail : [info@centaurion.fr](mailto:info@centaurion.fr) et numéro de téléphone +33 2 34 46 05 03.

CENTAURION propose des solutions et du matériel informatiques à ses clients professionnels (ci-après « les PRODUITS » et/ou « les SERVICES ») notamment accessibles via le site internet [www.centaurion.fr](http://www.centaurion.fr) (ci-après désigné comme le « SITE »).

Le Directeur de la publication du SITE est Monsieur François MEXME.

L'hébergeur du SITE est CENTAURION.

## Table des matières

Article 1 – Principes généraux.....	4
Article 2 – Capacité légale – pouvoir de représentation .....	4
Article 3 – Les SERVICES.....	5
3.1. Description des SERVICES.....	5
3.2. Activation des SERVICES .....	5
3.3. Evolution des services .....	5
3.4. Le support CENTAURION.....	5
3.5. Sous-traitance.....	6
Article 4 – Les PRODUITS.....	6
Article 5 – Commandes .....	6
Article 6 – Obligations des Parties.....	7
6.1. Obligations de CENTAURION .....	7
6.2. Obligations du Client .....	7
6.2.1. Choix des PRODUITS et/ou SERVICES .....	7
6.2.2. Usage conforme .....	7
6.2.3. Contenus.....	7
Article 7 – Conditions tarifaires .....	8
7.1. Coût d'accès aux SERVICES.....	8
7.2. Prix des PRODUITS et SERVICES .....	8
7.3. Facturation.....	9
7.4. Paiement.....	9
7.5. Défaut ou retard de paiement .....	9
7.6. Contestations.....	9
Article 8 – Livraison des PRODUITS.....	9
8.1. Modalités de livraison .....	9
8.2 Délai de livraison .....	10
8.3. Réception / installation des PRODUITS .....	10
Article 9 – Garanties .....	11
9.1. Garantie légale .....	11
9.2. Garantie commerciale .....	11
9.3. Service après-vente.....	11
Article 10 – Responsabilité .....	11
10.1. Responsabilité du Client.....	11
10.2. Responsabilité de CENTAURION .....	12
Article 11 – Force majeure .....	13
Article 12 – Assurance.....	13
Article 13 – Données personnelles.....	13

13.1. Dispositions générales .....	13
13.2. Données Personnelles collectées et traitées pour le compte du Client .....	14
13.3. Données Personnelles collectées et traitées par CENTAURION .....	15
13.4. Gestion des cookies.....	16
Article 14 – Confidentialité .....	17
Article 15 – Propriété intellectuelle .....	17
Article 16 – Durée, renouvellement, résolution/résiliation .....	18
16.1. Durée du Contrat .....	18
16.2. Durée des SERVICES .....	18
16.3. Suspension des SERVICES.....	18
16.4. Résiliation pour manquement aux dispositions contractuelles .....	18
16.5. Fin du contrat et réversibilité des SERVICES .....	19
Article 17 – Droit applicable – Attribution de juridiction.....	20
Article 18 – Cession du contrat.....	20
Article 19 – Références commerciales.....	20

## **Article 1 – Principes généraux**

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services (ci-après « les Conditions Générales ») sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

Elles ont pour objectif d'encadrer les relations entre CENTAURION et ses Clients dans le cadre de la vente des PRODUITS et de la fourniture des SERVICES proposés par CENTAURION.

Elles s'appliquent dans leur intégralité et prévalent sur toutes Conditions Générales ou tout autre document émanant du Client, quels qu'en soient les termes.

Elles sont indissociables de l'offre commerciale quelle que soit sa forme (devis, proposition commerciale, bon de commande, facture, etc.), avec laquelle elles forment le Contrat de SERVICE.

Toute commande adressée à CENTAURION quelle qu'en soit la forme (papier ou électronique) implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

Une version imprimée des Conditions générales ainsi que toute information adressée par voie électronique seront admises dans toute procédure judiciaire concernant l'application des présentes Conditions générales de la même manière et dans les mêmes conditions que n'importe quel autre document écrit et conservé en format papier.

Si une stipulation quelconque des Conditions Générales ou de tout autre contrat issu des présentes est déclarée nulle par un Tribunal ou toute autre administration ou autorité, une telle décision n'affectera en aucun cas la validité des autres stipulations.

Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales, ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites conditions ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Compte tenu des évolutions possibles du SITE, des PRODUITS ou des SERVICES et/ou de la réglementation en vigueur, CENTAURION se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales.

Toute modification des Conditions générales vous sera soumise pour acceptation par mail. Les Conditions Générales alors en vigueur seront applicables à toutes les commandes passées à compter de la date de leur mise en ligne.

## **Article 2 – Capacité légale – pouvoir de représentation**

Vous déclarez être juridiquement capable de conclure le présent Contrat, dont les conditions figurent ci-après, c'est-à-dire lorsque vous agissez pour le compte d'une personne morale, vous déclarez disposer du pouvoir de représenter ladite personne morale et de l'engager pleinement dans la conclusion du présent Contrat.

## **Article 3 – Les SERVICES**

### **3.1. Description des SERVICES**

Le détail de chacun des SERVICES proposés par CENTAURION est accessible sur le SITE à l'adresse [www.centauryon.fr](http://www.centauryon.fr).

### **3.2. Activation des SERVICES**

Certains SERVICES proposés par CENTAURION requièrent une activation.

L'activation des SERVICES correspond à la mise à disposition effective du SERVICE souscrit.

Le délai d'activation du SERVICE est notifié au Client par tous moyens.

### **3.3. Evolution des services**

CENTAURION peut à tout moment modifier les SERVICES, notamment ajouter, modifier ou supprimer des options ou fonctionnalités et faire évoluer leurs performances.

Il appartient au Client d'être vigilant concernant les évolutions des SERVICES qui sont applicables immédiatement à toute nouvelle commande.

Concernant les contrats en cours, CENTAURION notifiera aux Clients concernés, toute évolution substantielle par courrier électronique et via l'interface de gestion quarante-huit (48) heures avant la mise en œuvre de l'évolution. Les modifications de sécurité ou de conformité réglementaire seront toutefois mises en œuvre sans délai.

En cas d'évolution dégradant un SERVICE en cours d'utilisation (retrait de fonctionnalité, diminution de performance), vous pourrez résilier le SERVICE par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trente (30) jours à compter de la mise en œuvre de l'évolution en cause.

### **3.4. Le support CENTAURION**

Le Service support a pour mission de gérer les incidents dans les SERVICES et de vous fournir toutes informations concernant les conditions et caractéristiques des SERVICES.

Vous pouvez contacter le Service support CENTAURION, en fonction des SERVICES souscrits contractuellement, par mail ou par téléphone ou via l'interface de gestion.

La disponibilité du Service support (plages horaires, jours) est en fonction des offres et des SERVICES souscrits et est précisée dans les offres commerciales.

Chaque demande auprès du Service support donnera lieu à l'ouverture d'un « ticket ». Le Client pourra demander le numéro de ticket par téléphone ou par mail afin de faciliter les échanges futurs avec le Support Centaurion.

L'accès au support CENTAURION est inclus dans le prix des SERVICES.

Le support CENTAURION n'assure pas la maintenance ou la réparation d'infrastructures réseau ou du matériels vendus par des tiers.

### **3.5. Sous-traitance**

CENTAURION est expressément autorisée à sous-traiter tout ou partie des prestations mises à sa charge dans le cadre des SERVICES auprès de tout sous-traitant de son choix. CENTAURION demeure en tout état de cause responsable des sous-traitants qu'elle fait intervenir dans le cadre des SERVICES.

#### **Article 4 – Les PRODUITS**

Le détail de chacun des PRODUITS vendus par CENTAURION est accessible sur le SITE.

Il est précisé que la vente des PRODUITS (le matériel réseaux, notamment bornes Switchs, routeurs, ponts radio, bornes wifi, caméras...) par CENTAURION implique une installation de ces PRODUITS chez le Client.

L'installation des PRODUITS chez les Clients suppose une collaboration du Client ainsi que le respect par celui-ci des préconisations fournies par CENTAURION lors de la commande (envoi de documents de préparation de chantier).

En cas de non-respect de ces préconisations par le Client, la responsabilité de CENTAURION ne pourra être engagée, notamment si CENTAURION se trouve dans l'impossibilité d'installer les PRODUITS ou si CENTAURION rencontre des difficultés et/ou retard qui auraient été évités en cas de respect des préconisations par le Client.

Dans ce cas, CENTAURION se réserve la possibilité de suspendre l'installation des PRODUITS jusqu'à régularisation par le Client et respect des préconisations.

Il est précisé que les frais et charges découlant de cette suspension seront à la charge du Client.

#### **Article 5 – Commandes**

Le Client effectue sa commande à partir du catalogue de CENTAURION accessible sur le SITE.

Le Client peut passer commande soit :

- Par téléphone au +33 2 34 46 05 03 ;
- Par e-mail à l'adresse suivante : [info@centaurion.fr](mailto:info@centaurion.fr) .

Toute commande vaut acceptation des prix et des Conditions Générales décrites dans l'offre et/ou le devis.

L'acceptation du devis CENTAURION par le Client formalise le Contrat.

Toute commande est ferme et définitive. Elle engage le Client.

A réception de la commande, CENTAURION confirmera la commande auprès du Client.

Après confirmation de la commande par CENTAURION, aucune modification ou annulation de commande ne pourra être prise en compte.

## **Article 6 – Obligations des Parties**

### **6.1. Obligations de CENTAURION**

CENTAURION s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture des SERVICES conformément aux caractéristiques et modalités prévues dans le cadre des présentes Conditions générales.

S'agissant de la fourniture des SERVICES, CENTAURION est soumise à une obligation de moyens (voir l'article 10.2 « Responsabilité de CENTAURION » ci-après).

### **6.2. Obligations du Client**

#### **6.2.1. Choix des PRODUITS et/ou SERVICES**

Il vous appartient de vous assurer que les conditions des PRODUITS et/ou SERVICES commandés sont conformes à vos besoins. Vous devez notamment vous assurer que les PRODUITS et/ou SERVICES sont adaptés aux exigences légales et réglementaires applicables aux activités réalisées dans le cadre des SERVICES. Notamment, vous devez vous assurer que PRODUITS et SERVICES souscrits sont d'une capacité suffisante et adaptée à vos besoins et de nature à permettre un fonctionnement optimal des SERVICES.

Dans ce cadre, vous devez, préalablement à toute commande, étudier nos différentes offres de PRODUITS et/ou SERVICES et options, ainsi que la documentation associée. Nous attirons votre attention sur le fait que les conditions et caractéristiques de nos offres de SERVICES évoluent régulièrement. Ainsi, nous vous invitons à être vigilants à ces évolutions lors de toute nouvelle commande.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter au moyen de notre formulaire de contact afin que nous puissions vous conseiller utilement.

#### **6.2.2. Usage conforme**

Vous vous engagez à utiliser les PRODUITS et/ou SERVICES conformément à leur destination et aux conditions contractuelles applicables. Vous vous engagez également à faire une utilisation raisonnable de nos SERVICES, de manière à ne pas solliciter abusivement ou perturber nos ressources et systèmes. Notamment, est prohibée l'utilisation des PRODUITS et/ou SERVICES pour du minage (c'est-à-dire lorsque l'ordinateur tourne en continu notamment pour générer de la cryptomonnaie).

#### **6.2.3. Contenus**

Vos informations, données, fichiers, images, vidéos, sons, textes, systèmes, logiciels, programmes, code, applications, sites internet et autres éléments de toute nature reproduits, hébergés, collectés, stockés, transmis, émis, traités, ou mis à disposition, diffusés, publiés et plus généralement utilisés et/ou exploités dans le cadre des SERVICES (ci-après désignés comme « les Contenus ») sont et demeurent votre entière propriété.

CENTAURION s'interdit d'accéder auxdits Contenus à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution des SERVICES.

CENTAURION n'effectue notamment aucune opération de contrôle, de validation, ou de mise à jour des Contenus. Il vous appartient en conséquence de prendre toutes les mesures nécessaires à ces fins.

Les Contenus doivent être licites et utilisés conformément aux règles de l'art et aux lois et réglementations en vigueur. Toute utilisation de Contenus illicites (par exemple : utilisation, publication, stockage, ou transmission de Contenus à caractère pédopornographique, de Contenus faisant l'apologie ou incitant à la commission de crimes contre l'humanité, d'actes de terrorisme, de pédophilie, d'antisémitisme, de racisme ou autres, ou encore de Contenus incitant à la haine à l'égard des personnes à raison de leur sexe, de leur religion, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap) ou utilisation illicite ou abusive de Contenus portant atteinte aux droits de tiers (parmi lesquels figurent de manière non exhaustive : les droits de propriété intellectuelle, les droits de la personnalité, le droit à l'image, à l'honneur, à la réputation, le droit au respect de la vie privée et au secret des correspondances) est prohibée et peut donner lieu, à discrétion de CENTAURION, au retrait à bref délai des Contenus en cause, à la suspension immédiate de tout ou partie des SERVICES fournis et/ou à la résiliation du contrat à vos torts, sans préjudice des poursuites et demandes d'indemnisation que CENTAURION se réserve le droit d'effectuer.

Il est en effet rappelé qu'en qualité d'hébergeur, CENTAURION est tenu par la loi en vigueur d'une obligation de retrait à bref délai de tout contenu illicite (voir l'article 10.2 « Responsabilité de CENTAURION » ci-après).

De même, CENTAURION se réserve le droit de suspendre le SERVICE dans l'hypothèse où le Contenu hébergé ferait l'objet d'une attaque virale, présenterait des failles applicatives ou ne serait pas à jour en termes de sécurité et serait en conséquence susceptible de présenter les failles applicatives, afin de préserver la sécurité des infrastructures de CENTAURION et ses autres Clients.

## **Article 7 – Conditions tarifaires**

### **7.1. Coût d'accès aux SERVICES**

Les SERVICES proposés par CENTAURION sont accessibles par l'intermédiaire du réseau Internet.

Les frais d'accès au réseau Internet au moyen d'un service de communication à distance sont à votre charge.

### **7.2. Prix des PRODUITS et SERVICES**

Nos offres sont effectuées sur la base du tarif en vigueur. Les offres et/ou le devis n'engagent CENTAURION que dans la mesure où ils ont été réalisés par écrit. Leur durée de validité est par défaut d'un (1) mois à compter de leur date, sauf précision contraire de l'offre commerciale.

Les tarifs de nos PRODUITS et SERVICES sont détaillés sur nos devis. Les prix sont libellés en euros.

Le prix des PRODUITS et SERVICES sont indiqués hors taxes et toutes taxes comprises en application du taux de TVA applicable au jour de la commande. Les droits, impôts et taxes sont ceux applicables au jour de la facturation. Lorsque les prix sont indiqués toutes taxes comprises, tout changement du taux entrainera de facto une modification corrélative du prix TTC en application du taux en vigueur au jour de la facturation.

CENTAURION se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment. Les changements de prix sont applicables immédiatement à toute nouvelle commande. Pour les SERVICES en cours d'utilisation, en cas d'augmentation de prix, le Client est informé avec un délai de prévenance de trente (30) jours calendaires par courrier électronique.



Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai de trente (30) jours calendaires pour résilier sans pénalité les SERVICES impactés, par courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. La faculté de résiliation susvisée n'est pas applicable en cas d'augmentation résultant de circonstances imprévisibles au sens de l'article 1195 du Code civil. Dans ce cas, il est fait application des dispositions dudit article.

### **7.3. Facturation**

Les factures sont établies conformément aux conditions définies dans l'offre de PRODUITS et/ou SERVICES sous format électronique et vous sont communiquées par courrier électronique. Il vous appartient d'en conserver une copie conformément à la législation en vigueur.

Les factures sont payables en euros, au siège social de CENTAURION, selon les modalités de paiement convenues au jour de la commande.

### **7.4. Paiement**

Sauf mention dérogatoire dans l'offre commerciale, le paiement des PRODUITS et/ou SERVICES s'effectue à réception de la facture, au moyen des modes de paiement proposés par CENTAURION sur le SITE ou sur la facture.

Constitue un paiement au sens du présent article la réception irrévocable par CENTAURION des sommes dues, c'est-à-dire leur encaissement effectif par CENTAURION.

### **7.5. Défaut ou retard de paiement**

Toute somme non payée à l'échéance prévue entraînera de plein droit et sans formalités l'application sur les sommes restant dues et jusqu'à leur complet paiement, d'un taux d'intérêt de retard égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Les Clients professionnels sont en outre redevables d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement de quarante (40) euros si les frais de recouvrement sont inférieurs à cette somme, et au-delà de cette somme, d'un montant égal aux sommes effectivement engagées pour obtenir le règlement de la créance due.

CENTAURION se réserve également la possibilité de suspendre les SERVICES jusqu'au paiement complet et effectif des sommes lui étant dues conformément aux prévisions de l'article 16 ci-dessous.

### **7.6. Contestations**

Toute désaccord concernant la facturation doit être notifiée auprès de CENTAURION dans un délai d'un (1) mois après émission de la facture.

Toute facture non contestée dans ce délai sera considérée comme acceptée par le Client et ne pourra plus faire l'objet de contestation ultérieure.

## **Article 8 – Livraison des PRODUITS**

### **8.1. Modalités de livraison**

Les PRODUITS vendus par CENTAURION seront livrés à l'adresse indiquée par le Client lors du processus de commande.

La livraison est effectuée par CENTAURION ou par une société de transport et de logistique (ci-après « Transporteur »).

Dans le cas d'une livraison par un Transporteur, les numéros de colis seront indiqués par e-mail au Client, pour lui permettre le suivi de la livraison.

Les frais de port sont à la charge du Client et seront facturés au tarif en vigueur au jour de la commande.

## **8.2 Délai de livraison**

Les PRODUITS seront livrés par CENTAURION ou le Transport qu'après réception d'un acompte dans les conditions détaillées de l'offre et/ou du devis et/ou bon de commande.

La livraison sera effectuée dans un délai de (1) un mois à compter de la réception par CENTAURION de l'acompte visé dans l'offre et/ou devis et/ou bon de commande.

Ce délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité.

## **8.3. Réception / installation des PRODUITS**

Le Client est tenu de vérifier l'état de l'emballage et la conformité des PRODUITS et doit signaler aussitôt au Transporteur ou à CENTAURION les réserves qu'il entend émettre au sujet de l'état du PRODUIT livré afin qu'elles soient mentionnées sur le document de transport : emballage abîmée, dommage subi, conformité par rapport à la commande, etc.

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du PRODUIT livré par rapport aux informations données lors de la présentation du PRODUIT sur le SITE, de même que toute avarie liée au transport, doit être confirmée par le Client à CENTAURION dans les 48 heures qui suivent la réception du PRODUIT soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : 10 rue de la Feuilletterie – ZA des Morines – 41250 Mont-Près-Chambord, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@centaurion.fr](mailto:info@centaurion.fr).

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités, avaries ou défauts constatés.

A défaut de réclamation effectuée dans le délai et conditions précités, les PRODUITS livrés seront réputés acceptés par le Client.

S'agissant des PRODUITS installés par CENTAURION, les installations sont vérifiées par le Client qui remplit un document permettant la validation du chantier. Ce formulaire de validation du chantier et des installations devra être remis à CENTAURION soit par remise en mains propres, soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@centaurion.fr](mailto:info@centaurion.fr).

Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité des PRODUITS installés par rapport aux informations données lors de la préparation du chantier doit être signalée via le formulaire de validation du chantier dans un délai de 48 heures qui suivent la fin de l'installation des PRODUITS.

Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités, avaries ou défauts constatés.

A défaut de réclamation effectuée dans le délai et conditions précités, les PRODUITS installés seront réputés acceptés par le Client.

## **Article 9 – Garanties**

### **9.1. Garantie légale**

Les PRODUITS vendus par CENTAURION sont couverts par la garantie légale des vices cachés, au sens des articles 1641 et suivants du Code civil.

### **9.2. Garantie commerciale**

Au-delà de la garantie légale des vices cachés, CENTAURION s'engage expressément à accorder au Client, sauf faute de ce dernier, une garantie de conformité et de bon fonctionnement d'une durée de cinq (5) ans à compter de la livraison des PRODUITS.

### **9.3. Service après-vente**

Dans le cadre de l'ouverture d'un Ticket dans les conditions prévues à l'article 3.4. ci-dessus, un diagnostic des appareils permettant la fourniture des SERVICES sera effectué par le Service après-vente de CENTAURION.

Si ce diagnostic révèle une panne, qui ne résulte pas d'une faute du Client ou d'une utilisation non-conforme par le Client des SERVICES, CENTAURION fera tout son possible pour réparer le matériel et restaurer les SERVICES, les frais liés au traitement du ticket, à l'expédition et à la réparation du matériel seront à la charge de CENTAURION.

Si le diagnostic ne révèle aucune panne, souci technique et ne donne lieu à aucune réparation ou si le diagnostic révèle une panne due à une utilisation non-conforme ou une faute du client, les frais liés au traitement du ticket et à l'expédition seront à la charge du Client.

## **Article 10 – Responsabilité**

### **10.1. Responsabilité du Client**

Vous êtes responsable de l'adéquation des PRODUITS et/ou SERVICES commandés à vos besoins et aux besoins des tiers pour le compte desquels les PRODUITS et/ou SERVICES sont utilisés.

Vous êtes seul responsable de l'utilisation des PRODUITS et/ou SERVICES et donc des conséquences d'une part (i) de toute utilisation contraire aux conditions générales, illégale, abusive, contraire à l'ordre public, frauduleuse, en violation des droits d'un tiers ou illicites et, d'autre part (ii) de vos Contenus, de leur gestion et de leur utilisation, ainsi que plus généralement (iii) de toute autre utilisation des PRODUITS et/ou SERVICES par vous ou par toute personne ou entité ayant accédé au PRODUITS et/ou SERVICE par votre intermédiaire.

Vous garantissez exercer votre activité conformément à la réglementation en vigueur. Vous garantissez en conséquence CENTAURION contre tout dommage, réclamation, action, revendication, procédure exercée à son encontre et qui résulterait de l'utilisation que vous faites des PRODUITS et/ou SERVICES ou des Contenus.

Dans le cadre des SERVICES, les serveurs informatiques mis à votre disposition par CENTAURION sont fermés et sous scellés. Toute ouverture ou tentative d'ouverture des serveurs sera considérée

comme une infraction ou une tentative d'infraction et vous expose à des poursuites pénales et/ou civiles.

## **10.2. Responsabilité de CENTAURION**

CENTAURION intervient en qualité d'intermédiaire technique. CENTAURION agit en qualité d'hébergeur au sens de l'article 6-I, 2) de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 21 juin 2004 en ce qui concerne vos Contenus.

CENTAURION garantit la conformité des PRODUITS et/ou SERVICES aux normes en vigueur.

S'agissant de la fourniture des SERVICES, CENTAURION est tenue par une obligation de moyen et s'engage ainsi à mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de fournir un service continu et disponibles dans la limite des capacités du réseau et des infrastructures ainsi que des contraintes techniques inhérentes à leur fonctionnement.

Le montant total cumulé de l'indemnisation pouvant être mis à la charge de CENTAURION en cas de manquement ou défaillance de sa part est limité, tous manquements confondus, au montant des sommes qui sont facturées au Client par CENTAURION en contrepartie des PRODUITS et/ou SERVICES impactés au cours des six (6) derniers mois précédant votre demande d'indemnisation, étant précisé que la responsabilité de CENTAURION est strictement limitée aux préjudices matériels, directs et immédiats.

Dans tous les cas, le Client devra s'efforcer de minimiser les dommages, dans son intérêt comme dans celui de CENTAURION.

La responsabilité de CENTAURION est expressément exclue dans les cas suivants :

- utilisation des PRODUITS et/ou SERVICES non conforme aux présentes Conditions (et notamment la pratique dite du « minage ») ;
- inexécution, défaillance ou indisponibilité des PRODUITS et/ou SERVICES dus à la faute du Client ou à celle d'un tiers au Contrat ;
- pour tous les dommages indirects ou immatériels (par exemple : arrêts de production, pertes d'exploitation, de profit, de chiffre d'affaires, d'une chance (?), de commande, d'activité, de clientèle, préjudice commercial, manque à gagner, perte de données, privation d'économie, préjudice d'image) ;
- perte, altération ou destruction de vos Contenus lorsque CENTAURION n'est pas en charge de la gestion de la continuité de vos activités et plus particulièrement des opérations de sauvegarde ;
- délais de connexion ou fiabilité de la transmission des données par le réseau Internet. En particulier, compte tenu de la complexité des réseaux mondiaux, de l'inégalité des capacités des différents sous-réseaux, de l'afflux à certaines heures des utilisateurs, la responsabilité de CENTAURION ne saurait être engagée en cas d'interruption, d'indisponibilité totale ou partielle du SERVICE résultant d'une difficulté technique liée au réseau internet ou au réseau téléphonique (interruption, ralentissement, coupure, etc...) inhérente au réseau et qui ne lui serait pas imputable ;
- incidents de sécurité liés à l'utilisation d'internet, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non autorisé à des données ou informations du Client sur ou à partir du réseau internet ;
- incidents dus à une attaque virale.

## **Article 11 – Force majeure**

La responsabilité des Parties ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure les événements indépendants de la volonté d'une Partie, et qu'elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations.

Il en sera ainsi notamment, sans que cette liste soit limitative, des cas de guerre, émeute, attentat, troubles publics, catastrophe naturelle, incendie, foudre, perturbations météorologiques exceptionnelles, embargo, épidémie, perturbation des moyens de transport ou des voies de communication, sabotages, absence ou suspension de la fourniture d'électricité, coupures du réseau Internet, du réseau téléphonique ou des réseaux de communication, actes de gouvernement, modifications de la réglementation applicable aux présentes Conditions Générales, actes ou omissions d'une autorité compétente, événements de nature à entraver la bonne marche de l'entreprise intervenant chez CENTAURION ses fournisseurs ou ses sous-traitants (tels que grèves ou conflits du travail, lock-out, chômage total ou partiel, pénurie de matières premières, accident, bris de machine, incendie, difficultés d'approvisionnement, interruption ou retard dans les transports).

La Partie subissant la force majeure s'efforcera d'informer par écrit l'autre Partie de tout retard prévisible dans un délai raisonnable.

Dans l'hypothèse où un cas de force majeure empêche ou retarde l'exécution d'une obligation essentielle par l'une ou l'autre des Parties pendant plus de trente (30) jours consécutifs, les Parties se concerteront afin de trouver une solution.

À défaut d'accord des Parties, chacune des Parties pourra résilier le Contrat par envoi d'une Notification par lettre recommandée avec accusé de réception sans droit à indemnité de part et d'autre, avec effet à la date précisée dans ladite Notification.

## **Article 12 – Assurance**

Chaque Partie s'engage à détenir auprès d'une compagnie d'assurances de premier rang une police d'assurance « responsabilité civile », valable pendant toute la durée de chaque Contrat de SERVICE.

Il est précisé que votre assurance doit couvrir l'ensemble des risques liés à votre activité et à votre utilisation de nos services pour toutes les conséquences pécuniaires de votre responsabilité du fait de tout dommage direct ou indirect causé à CENTAURION et/ou à tout tiers au contrat et de l'utilisation de nos PRODUITS et/ou SERVICES et le cas échéant, pour tous dommages directs ou indirects que vous pourriez subir dans le cadre de l'utilisation de nos PRODUITS et/ou SERVICES et du réseau internet pour vos activités.

Sur demande, chaque Partie fournira à l'autre un justificatif attestant de la souscription et du maintien de cette police.

## **Article 13 – Données personnelles**

### **13.1. Dispositions générales**

Chacune des parties s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France et notamment la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers

et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »).

Vous déclarez être en conformité avec la réglementation applicable aux traitements dont vous êtes responsable et respecter les droits des personnes concernées.

### **13.2. Données Personnelles collectées et traitées pour le compte du Client**

Dans le cadre des SERVICES souscrits, notamment l'hébergement de données, vous demeurez seul responsable de traitements de données à caractère personnel réalisés pour votre propre compte. Pour les opérations de traitement réalisées sur vos instructions, CENTAURION agit en qualité de sous-traitant.

Les traitements de données personnelles effectués pour le compte du Client dans le cadre de la fourniture des SERVICES sont précisés dans le devis.

CENTAURION s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données traitées pour le compte du Client, notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

A cet égard, CENTAURION s'engage à :

- n'intervenir sur des traitements de données à caractère personnel du Client que sur instruction documentée de ce dernier ;
- ne prendre aucune copie des données qui sont confiées, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution du Contrat ;
- ne pas utiliser les données traitées à des fins autres que celles limitativement énumérées dans le Contrat ;
- ne pas divulguer les données collectées et/ou traitées à toute personne extérieure, n'agissant pas pour votre compte et n'ayant pas à en connaître dans le cadre de l'exécution du Contrat ;
- prendre toute mesure technique et organisationnelle appropriée permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse et/ou toute violation des données personnelles au sens de l'article 32 RGPD pendant toute la durée d'exécution du Contrat ;
- plus généralement, respecter et à faire respecter toutes les pratiques en matière de sécurité des données et d'information des personnes sujets de traitements afin de vous conformer à la réglementation en vigueur ;
- ne procéder à aucun transfert de données à caractère personnel fournies en dehors de l'Union Européenne sans avoir obtenu le consentement exprès du Client au préalable ;
- informer immédiatement le Client, si selon CENTAURION, une instruction du Client constitue une violation des règles en matière de protection des données ;
- aider le Client à garantir le respect des obligations en matière de sécurité du traitement ;
- prendre, en cas de violation des données, dès que possible, toutes les mesures nécessaires pour remédier et diminuer l'impact de la violation et informer le Client sans délai de ladite violation de données. CENTAURION s'engage à collaborer activement avec le Client pour lui permettre de répondre à ses obligations réglementaires au regard notamment des articles 33 et 34 du RGPD ;
- dans la mesure du possible, aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite à une demande d'exercice de droit (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données) ;
- répondre à toute demande d'information du Client afin de lui permettre de réaliser les analyses d'impact requises, le cas échéant ;

- tenir un Registre de toutes les catégories d'activités de traitements effectuées pour le compte du Client conforme aux prescriptions du RGPD ;
- ne pas sous-traiter les prestations comportant des traitements de données à caractère personnel sans le consentement express et préalable du Client ;
- restituer au Client au terme du Contrat tout traitement comportant des données à caractère personnel, et détruire les copies existantes ;
- tenir à disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un auditeur mandaté par lui, et contribuer à ces audits.

En parallèle, le Client s'engage à donner à CENTAURION toutes les informations destinées à lui permettre de remplir ses obligations mises à sa charge par le RGPD et à offrir au Client un niveau de sécurité adapté au regard des données personnelles traitées.

A défaut, CENTAURION ne sera pas en mesure de remplir ses obligations de sous-traitant de données personnelles et sa responsabilité ne pourra être recherchée de ce fait.

### **13.3. Données Personnelles collectées et traitées par CENTAURION**

Dans le cadre du Contrat, CENTAURION collecte des données personnelles pour les finalités suivantes :

- la réalisation d'actions commerciales ;
- la passation, l'exécution et la gestion du Contrat ;
- la mise en place des PRODUITS et/ou SERVICES souscrits ;
- l'exécution des SERVICES souscrits ;
- la facturation des SERVICES souscrits ;
- la réponse aux obligations légales ou réglementaires de CENTAURION ;

Ces traitements sont basés sur la nécessité contractuelle ou précontractuelle, les obligations légales ou réglementaires auxquelles est tenue CENTAURION, le consentement du Client lorsque celui-ci est requis, ou encore l'intérêt légitime de CENTAURION (notamment pour la réalisation de sollicitations commerciales).

Les données collectées pour les finalités listées ci-dessus sont les suivantes : société, n° SIREN, nom, prénom, adresse postale, téléphone, e-mail, coordonnées bancaires (prélèvement SEPA).

Dans le cadre de la passation de l'exécution et de la gestion du Contrat, les données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle en base active, puis elles sont archivées cinq (5) ans pendant la durée légale de prescription.

Les documents nécessaires à la comptabilité sont quant à eux conservés dix ans.

CENTAURION s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins que celles susmentionnées (sauf en cas de réquisition d'une autorité judiciaire et/ou administrative compétente).

Les données collectées sont réservées à l'usage exclusif de CENTAURION et ne peuvent être communiquées à des tiers, à l'exception de ses sous-traitants.

CENTAURION se réserve en effet le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles à ses sous-traitants pour les besoins des SERVICES (assurer, améliorer, protéger et promouvoir les SERVICES).

Toutes les informations fournies à CENTAURION ou à ses sous-traitants lors du SERVICE sont strictement confidentielles. Les contrats avec ses sous-traitants sont conformes aux prescriptions du RGPD, et sont de nature à garantir la confidentialité et la sécurité des données personnelles du Client.

CENTAURION s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le Client bénéficie du droit de demander à CENTAURION l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité des données à caractère personnel. Il peut également demander une limitation du traitement ou s'opposer au traitement des données le concernant. Il dispose enfin du droit de retirer son consentement au traitement de ses données à tout moment.

Le Client peut exercer ces droits en envoyant un e-mail à [info@centaurion.fr](mailto:info@centaurion.fr) ou un courrier adressé à CENTAURION - 10 rue de la Feuilletterie – ZA des Morines – 41250 Mont-Près-Chambord, en mentionnant ses coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone, télécopie, adresse e-mail) et en précisant l'objet de la correspondance. Cette correspondance devra être accompagnée de tout document de nature à justifier de son identité.

Le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy, 75007 – PARIS.

#### **13.4. Gestion des cookies**

Lors de votre visite sur le SITE, des cookies sont susceptibles d'être déposés sur votre appareil (ordinateur, tablette, smartphone...).

Un cookie est un petit fichier stocké par un serveur dans votre appareil et associé à un domaine web. Ce fichier peut être renvoyé lors de contacts ultérieurs avec le même domaine.

CENTAURION a recours à plusieurs types de cookies :

- les cookies Google Analytics ayant pour but d'analyser les statistiques de consultation du SITE ;
- Les cookies ayant pour but de faciliter votre navigation sont strictement nécessaires à la fourniture de notre service ;

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment, en modifiant vos préférences.

Conformément à la réglementation en vigueur (article 82 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), les cookies strictement nécessaires à la fourniture d'un service sont exemptés du recueil du consentement de l'UTILISATEUR.

Vous pouvez toutefois configurer votre ordinateur de la manière suivante, pour refuser l'installation des cookies :

Si vous utilisez le navigateur Explorer : cliquez sur le bouton Outils, puis Options Internet. Sous l'onglet général, Historique de navigation, cliquez sur Paramètres. Puis cliquez sur Afficher les fichiers et



sélectionnez-le ou les Cookies que vous souhaitez désactiver. Fermez ensuite la fenêtre qui contient cette liste de Cookies et cliquez deux fois sur OK pour retourner sur Internet.

Si vous utilisez le navigateur Firefox : cliquez sur l'icône du Menu Firefox, puis sur le bouton Outils, puis Options ; dans la fenêtre qui s'affiche, choisissez Vie Privée et cliquez sur Supprimez Cookies Spécifiques. Sélectionnez les Cookies que vous souhaitez désactiver puis supprimez-les.

Si vous utilisez le navigateur Safari : cliquez sur le bouton Paramètres, puis Préférences. Dans la fenêtre qui s'affiche, choisissez Confidentialité/Sécurité, et cliquez sur Afficher les Cookies. Sélectionnez les Cookies que vous souhaitez désactiver puis clic sur Effacer ou sur Tout effacer.

Si vous utilisez le navigateur Chrome : cliquez sur l'icône du menu Google Chrome, puis Paramètres. Au bas de la page, cliquez sur Afficher les paramètres avancés. Dans la section Confidentialité, cliquez sur Paramètre de contenus. Pour désactiver les cookies : Sélectionnez Interdire à tous les sites de stocker des données cliquez sur Cookies et données de site, puis passez la souris sur le site ayant créé le Cookie, et cliquez sur X dans l'angle droit, ou cliquez sur Tout supprimer.

#### **Article 14 – Confidentialité**

Les Parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toutes informations orales ou écrites, quelles qu'elles soient et quel qu'en soit le support, échangées dans le cadre du Contrat de SERVICES, sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait des parties.

En conséquence, les Parties s'engagent à :

- Tenir strictement secrètes toutes les informations confidentielles, et notamment à ne jamais divulguer ou communiquer, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles, à qui que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre Partie ;
- Ne pas utiliser tout ou partie des informations confidentielles à des fins ou pour une activité autres que l'exécution du Contrat ;
- Ne pas effectuer de copie ou d'imitation de toute ou parties des informations confidentielles ;
- Restituer les informations confidentielles à l'autre partie sur simple demande.

Chacune des parties s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du Contrat et même après son échéance, et se porte fort du respect de cette obligation par l'ensemble de ces salariés. Cette obligation est une obligation de résultat.

Les parties sont toutefois autorisées à divulguer les informations confidentielles sur ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité administrative, sur requête ou demande d'une agence ou autorité régulatrice dûment habilitée, ou en vertu de toute réglementation de cette dernière, dans la mesure raisonnablement requise dans le cadre de l'exercice d'un recours en vertu des présentes, au commissaire aux comptes indépendants d'une des parties aux sous-traitants de l'une des parties, et à tout cessionnaire autorisé en vertu des présentes, sous réserve que ledit cessionnaire s'engage par écrit à être lié par les stipulations du présent article.

#### **Article 15 – Propriété intellectuelle**

Hormis en cas de vente des PRODUITS (matériels réseaux), CENTAURION demeure propriétaire exclusif de tous les éléments mis à votre disposition dans le cadre des PRODUITS et/ou SERVICES

(logiciels, infrastructures, documentation notamment les plans d'implantation, etc.). CENTAURION vous concède un droit d'utilisation sur ces éléments dans les conditions du Contrat et pour la durée du Contrat.

Sous réserve des dispositions légales en vigueur, vous n'êtes pas autorisé à décompiler les logiciels, codes et algorithmes utilisés dans le cadre des SERVICES.

Vous êtes seul propriétaire de vos Contenus, CENTAURION s'interdisant de les utiliser à d'autres fins que celles prévues au Contrat.

Tous les développements spécifiques réalisés pour le Client dans le cadre d'une prestation spécifique de développement appartiennent au Client, sauf précision contraire de l'offre commerciale.

## **Article 16 – Durée, renouvellement, résolution/résiliation**

### **16.1. Durée du Contrat**

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à compter de leur acceptation.

### **16.2. Durée des SERVICES**

La durée des PRODUITS et/ou SERVICES peut varier en fonction de l'offre souscrite.

Lorsque le SERVICE est souscrit pour une durée déterminée, vous vous engagez à utiliser les SERVICES pendant toute la durée correspondante. A défaut, vous serez tenu de vous acquitter du forfait dans son intégralité jusqu'au terme du Contrat de SERVICES et ne pouvez prétendre à aucun remboursement à ce titre. Les Conditions de renouvellement des SERVICES varient d'un SERVICE à l'autre et en fonction de l'offre souscrite.

Lorsque le SERVICE est souscrit pour une durée indéterminée, vous vous engagez pour une durée minimale d'un an. A l'issue de cette période initiale, vous pouvez y mettre un terme à tout moment sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois (3) mois.

### **16.3. Suspension des SERVICES**

CENTAURION se réserve le droit de suspendre tout ou partie des SERVICES, dans l'hypothèse d'un risque avéré pour la stabilité et la sécurité des systèmes et environnement de CENTAURION, des SERVICES et/ou des données du Client, d'une maintenance planifiée, d'une demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, d'une notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la loi pour la confiance en l'économie numérique du 21 juin 2004 (LCEN) ou du non-respect de tout ou partie des présentes Conditions générales. Une telle suspension peut intervenir immédiatement et sans préavis en cas d'urgence ou de nécessité, ainsi qu'en cas d'utilisation illicite ou frauduleuse des SERVICES, ou d'utilisation faite en violation des droits d'un tiers et plus généralement de toute utilisation sur la base de laquelle la responsabilité de CENTAURION serait mise en cause.

### **16.4. Résiliation pour manquement aux dispositions contractuelles**

En cas de manquement de l'une des Parties à tout ou partie des obligations mises à sa charge et en particulier, en cas de défaut de paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de SERVICE par courrier recommandé avec accusé de réception après qu'une

notification des manquements en cause ait été adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à la partie défaillante et soit restée sans effet pendant plus de sept (7) jours.

En cas de manquement grave, c'est-à-dire par exemple en cas d'utilisation malveillante, illicite ou frauduleuse des PRODUITS et/ou SERVICES ou d'utilisation fautive en violation des droits des tiers, aucune mise en demeure préalable ne sera requise. La partie concernée notifiera alors la résiliation par courrier recommandé avec avis de réception précisant la date de sa prise d'effet.

Par ailleurs, nous vous informons que nous pourrions procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de tout ou partie des SERVICES souscrits dans les hypothèses suivantes :

- Pour répondre à une obligation légale ou réglementaire, ou en application des règles auxquelles CENTAURION est soumis en tant qu'intermédiaire technique ;
- Sur ordre, injonction, décision d'une autorité compétente et notamment en application d'une décision judiciaire ou extra-judiciaire ; ou
- Si CENTAURION reçoit une notification conforme à l'article 6 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique.

En cas de résiliation due à une défaillance du Client, celui-ci en supportera les conséquences et ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement. Le Client s'expose par ailleurs, à une condamnation au paiement de dommages et intérêts en cas de préjudice.

#### **16.5. Fin du contrat et réversibilité des SERVICES**

Sauf clause contraire du Contrat, l'arrêt des SERVICES, quelle qu'en soit la cause, entraîne la suppression automatique et irréversible de l'intégralité des Contenus reproduits, stockés, hébergés et plus généralement utilisés ou exploités dans le cadre des SERVICES, y compris leurs sauvegardes éventuelles.

Dans ce cadre, il vous appartient d'effectuer, avant expiration des SERVICES, sous votre responsabilité, toute opération nécessaire à la conservation des Contenus.

A cette fin, CENTAURION s'engage à vous fournir toute information de nature à faciliter les opérations de réversibilité et de récupération des Contenus. Ces prestations d'assistance peuvent donner lieu à facturation supplémentaire, au temps passé, sur la base des conditions financières disponibles sur le site internet de CENTAURION ou sur simple demande auprès du support CENTAURION.

Toutefois, CENTAURION ne procède à aucune opération de restitution et de migration des Contenus, lesquels restent à votre charge exclusive. Sous réserve des données que CENTAURION se doit de conserver conformément à la réglementation et des données nécessaires à la défense de ses droits, CENTAURION s'engage, suite à l'arrêt des SERVICES, et sauf accord contraire entre les Parties, à ne conserver aucune copie des données du Client.

La résiliation des SERVICES, qu'elle qu'en soit la cause, met fin au Contrat dans les conditions de l'article 1229 du Code civil. Le Client devra notamment restituer le matériel mis à sa disposition dans le cadre de la fourniture des SERVICES.

Le Client s'engage à restituer le matériel mis à disposition dans un délai de 30 jours à compter de la date de résiliation du Contrat.

Tout retard de restitution du matériel du fait du Client entraînera de plein droit et sans formalité l'application d'une pénalité équivalente au montant des frais de recouvrement effectivement engagés.

Toute dégradation, destruction, perte ou vol du matériel dont le Client est à l'origine, entraînera de plein droit et sans formalité l'application d'une pénalité forfaitaire équivalente au montant des frais de réparation engagée ou des frais de remplacement du matériel, lorsque la réparation est impossible.

En ce qui concerne les serveurs informatiques mis à disposition au Client par CENTAURION, toute dégradation, destruction, perte ou vol du serveur expose en outre, le Client à des poursuites comme indiqué à l'article 10.2 des présentes Conditions Générales.

### **Article 17 – Droit applicable – Attribution de juridiction**

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit interne français, exclusion faite de toute convention internationale.

En cas de litige relatif aux présentes Conditions générales ou aux Services, les Parties s'engagent à régler leurs différends par voie de médiation, par le biais d'un médiateur de leur choix et à défaut d'un médiateur agréé du Centre d'arbitrage et de médiation de Paris (CMAP).

En cas d'échec de la médiation, les litiges nés les litiges nés à propos de la validité, de l'exécution, de l'interprétation ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation des présentes Conditions Générales, devront être portés, même en cas de référé et nonobstant pluralité d'instances ou de Parties, ou d'appel en garantie, devant les Tribunaux compétents de Tours, lieu du siège social de CENTAURION, auxquels les Parties attribuent compétence, sauf le cas où une autre juridiction serait désignée compétente par les règles d'ordre public.

### **Article 18 – Cession du contrat**

Aucune des Parties n'est autorisée à céder le présent Contrat, même partiellement, sauf accord préalable et écrit de l'autre Partie. Toutefois, par dérogation à ce qui précède, chacune des Parties peut librement céder tout ou partie du Contrat à ses sociétés apparentées. Dans ce cas, elle le notifie dans les plus brefs délais par écrit à l'autre Partie, et se porte fort du respect du Contrat par le cessionnaire. Les opérations suivantes n'entrent pas dans le champ d'application du présent article et sont autorisées : a) les changements d'actionnariat, changement de participation et changement de contrôle par l'une ou l'autre des parties, et ; b) les opérations telles que les fusions, absorptions, cessions de fonds de commerce, cessions d'activité et autres opérations entraînant un transfert de patrimoine de l'une ou l'autre des Parties. Si l'une des Parties procède à l'une des opérations mentionnées aux points a) et b) ci-dessus, elle en informe l'autre Partie. Si l'opération est réalisée au bénéfice d'un concurrent directe de l'autre Partie, cette dernière est autorisée à résilier le contrat de plein droit et sans indemnité.

### **Article 19 – Références commerciales**

Sauf décision contraire communiquée, CENTAURION est autorisée faire mention de sa relation commerciale avec votre société dans ses références client notamment dans ses publicités, manifestations publiques, publications, appels d'offres, plaquettes, documents commerciaux, Site internet de CENTAURION. CENTAURION est à cette fin autorisée à utiliser votre logo et/ou votre marque.